



DELIBERATION N°20100036 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) - PROGRAMMATION
2010 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

MME KHAMED MARIE-FRANÇOISE EXPOSE CE QUI SUIT :

La communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2007 la compétence « politique de la ville » a engagé un contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.) avec l'Etat et tous ses partenaires : le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Loire, la caisse d'allocations familiales, les bailleurs sociaux.

Ce contrat développe une double approche :

- ↳ porter un projet de cohésion sociale sur l'ensemble de l'agglomération,
- ↳ apporter un soutien (dont mobilisation des moyens financiers) aux territoires urbains en grandes difficultés, en lien avec les communes engagées sur le plan d'actions prioritaires.

Sur ce dernier point, trente quartiers prioritaires ont été définis et classés (de 1 à 3) suivant des critères spécifiques définis par l'Etat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, dont quatre sur Saint-Chamond :

- quartier centre-ville : classé en 2 (quartier dans lequel les difficultés sociales et économiques sont assez marquantes et pour lequel la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire).
- quartiers de Saint-Julien, Izieux Le Creux, Fonsala : classés en 3 (quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont également significatives et nécessitent en premier lieu, la programmation d'actions qui relèvent d'avantage de la prévention et de la mobilisation optimum des moyens de droit commun).

Sur ces territoires, par le biais du contrat urbain de cohésion sociale qui fixe les objectifs généraux attendus pour la cohésion sociale et le cadre d'interventions des actions à mettre en œuvre sur ces derniers, diverses associations et opérateurs ont répondu à l'appel à projets lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole avant l'été 2009, en proposant une programmation d'actions correspondantes à ces objectifs.

A l'issue de la phase d'instruction des dossiers par les différents financeurs du C.U.C.S., qui détermine les actions retenues en priorité et pour lesquelles des aides financières seront attribuées, la commune propose, pour sa part, à apporter un soutien financier pour un montant total de 41 700 €, selon la répartition suivante :

A – Ensemble territoire Saint-Etienne Métropole :

1 – Centre social de Sous-Paulat
Action : « Culture et vallées » 1 000 €
(Cette action est portée à tour de rôle par une des 4 associations qui y participe)

B – Ensemble territoires de la commune :

1 – ANPAA 42 (association nationale de prévention en addictologie et alcoologie)
Action : « Sécurité routière et consommation produits psychotropes » 1 500 €

2 – Atout Monde
Action : « Question d'artiste » 7 700 €

3 – Association Rimbaud
Action : « Cabanne bis » 1 500 €

4 – Maison des jeunes et de la culture

Action : « Training – Job K-fe » 700 €
Action : « Cyber culture – parole de SMS » 1 000 €

5 – Espace Pablo

Action : « Urban place » 3 000 €

C – Quartier centre-ville

1 – Centre social Lavieu centre-ville

Action : « Prévention et éducation à la santé » 2 000 €

Action : « Actions d'insertion et d'accompagnement » 3 000 €

Action : « Vers les richesses du vivre ensemble » 1 000 €

Action : « Rôle des hommes et place des jeunes » 2 100 €

D – Quartier de Saint-Julien / Crêt de l'œillet

1 – Centre social de Saint-Julien

Action : « Aide à la fonction parentale » 1 500 €

Action : « Armateurs pour amateurs » 1 000 €

Action : « Pour mieux vivre ensemble » 1 500 €

Action : « Jardin partagé du Crêt de l'œillet » 2 000 €

Action : « Championnat foot inter quartiers » 1 000 €

E – Centre social de Fonsala

1 – Centre social de Fonsala

Action : « Mémoire de quartier – mémoire partagée » 2 000 €

Action : « Les mots pour s'ouvrir » 500 €

Action : « Parents à toute heure » 1 200 €

2 – Compagnie Coécie

Action : « Radio Labesse » 2 000 €

F – Quartier Izieux le Creux

1 – Centre social Izieux le Creux

Action : « Animation et temps festifs de proximité » 2 000 €

Action : « Animation socio linguistique pour adultes étrangers » 1 000 €

2 – Rhino Jazz Festival

Action : « Croisement intergénérationnel – créations » 1 500 €

Un versement d'un acompte de 75 % du montant alloué sera versé après accord de l'assemblée, sur production du bilan qualitatif et financier des actions effectivement réalisées.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la répartition de l'aide communale aux associations concernées telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

- **d'en autoriser** le versement aux bénéficiaires.

- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 6574, pour un montant de 41 700 €.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN